



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Préfecture de la Sarine
Oberamt des Saanebezirks

Grand-Rue 51, case postale 1622, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 20, F +41 26 305 22 22
www.sarine.ch

Fribourg, le 29 juin 2017

Communiqué de presse

Embargo : vendredi 30 juin 2017, 12 heures

La population a les clés de la fusion entre ses mains

Le Conseil d'Etat vient de déterminer le périmètre provisoire du Grand Fribourg. Le Préfet de la Sarine, Carl-Alex Ridoré, présidera l'Assemblée constitutive chargée d'élaborer le projet de convention qui sera soumis au peuple en 2020. Il annonce la création d'un comité de pilotage provisoire chargé de préparer les travaux. Les élections de l'Assemblée constitutive auront lieu en novembre 2017 et la séance constitutive de l'assemblée est fixée au 1er février 2018.

Le calendrier imposé par la loi adoptée le 13 mai 2016 est ambitieux. Il reste désormais trois ans pour transmettre au Conseil d'Etat un projet de convention de fusion. Les communes qui souhaitent bénéficier d'une aide financière du canton doivent en outre présenter leur demande d'aide jusqu'au 30 juin 2020, pour une entrée en vigueur de la fusion au plus tard au 1er janvier 2022. L'élection des membres de l'Assemblée constitutive aura lieu le 26 novembre (avec un deuxième tour possible le 17 décembre). Le dépôt des listes de candidatures est fixé au 16 octobre 2017.

Le Préfet a d'ores et déjà fixé la date de la séance constitutive de l'Assemblée au jeudi 1er février 2018, à l'Hôtel cantonal, à Fribourg. Conscient des nombreux défis à relever, il a en outre écrit aux communes pour constituer un comité de pilotage provisoire qui réunira, dès la fin août, un représentant par commune. Ce comité de pilotage préparera le travail de l'Assemblée afin que celle-ci puisse entrer immédiatement dans le vif du sujet. Il dessinera en particulier les contours de cette assemblée – bureau, commissions thématiques, collaborations avec les services de l'Etat ... – et déterminera le budget à disposition pour mener les travaux. Le fonctionnement de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg s'inspirera notamment des travaux menés pour la Constituante fribourgeoise ainsi que par l'Assemblée constitutive de l'Agglomération.

Une réforme globale des collaborations intercommunales

Tout comme le calendrier, le périmètre fixé par le Conseil d'Etat est très ambitieux puisqu'il comprend les communes d'Avry, Belfaux, Corminboeuf, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne. Ce périmètre va au-delà de celui que proposait la Préfecture dans son plan de fusion pour le district.

Il englobe toutes les communes de l'Agglomération, à l'exception de Guin, et rend d'autant plus nécessaire l'extension du périmètre de l'Agglomération que le Préfet appelle de ses vœux depuis plusieurs années. Dans son plan de fusion du district de la Sarine du 28 mars 2013, Carl-Alex Ridoré proposait déjà, pour accompagner la fusion du Grand Fribourg, «que des réformes

institutionnelles et structurelles de l'Agglomération soient entreprises, notamment quant à la composition et le mode d'élection de ses organes» et «qu'une réflexion approfondie, basée sur les critères objectifs de la Confédération, ait lieu à propos de la taille du territoire de l'Agglomération».

Au-delà des réflexions sur l'Agglomération, la fusion du Grand Fribourg provoquera toutefois une refonte globale de l'ensemble des collaborations intercommunales au sein du district. Les associations de communes existantes seront donc elles aussi étroitement associées aux travaux de l'Assemblée constitutive. Il en ira de même pour les communes limitrophes du périmètre de fusion, pour lesquelles l'octroi d'un statut d'observateur sera examiné.

Les citoyens ont les clés de la fusion

Les défis de ces trois prochaines années sont donc importants et le Préfet se réjouit de pouvoir compter sur la volonté d'aller de l'avant affichée par les citoyens et leurs représentants lors de la consultation menée ce printemps par le Conseil d'Etat. Car la fusion ne réussira que si elle vient de la base.

Tous les exécutifs communaux concernés ont ainsi donné leur accord pour participer aux travaux de l'Assemblée constitutive. Dans plusieurs communes, ce sont également les conseils généraux, voire les citoyens, qui se sont exprimés pour poursuivre le processus ou créer une commission de fusion communale chargée d'accompagner le processus.

Le Préfet invite la population à continuer à s'impliquer aussi fortement dans la fusion pour faire aboutir cette vision ambitieuse pour notre canton. Il l'appelle à se prononcer une nouvelle fois le 26 novembre, en participant à l'élection de ses représentants à l'Assemblée constitutive.

Les citoyennes et les citoyens des communes concernées ont donc les clés de la fusion et une véritable possibilité de changer le destin de leur région et de leur canton. Car il est évident qu'à moyen terme, cette fusion permettra une meilleure gouvernance régionale et une augmentation des capacités d'investissements pour les infrastructures nécessaires à leur qualité de vie. Notre génération a l'occasion unique de transformer fondamentalement le district pour rendre tout un canton plus fort. Le Préfet de la Sarine est persuadé que la population saura saisir cet enjeu.

Contact

—

Carl-Alex Ridoré, Préfet de la Sarine, T +41 26 305 22 26

En détail

- Les communes comprises dans le périmètre provisoire du Conseil d'Etat représentent 74'159 habitants (population légale au 31.12.2015), ce qui correspond au troisième rang des villes romandes derrière Lausanne et Genève.
- Outre le Préfet de la Sarine, l'Assemblée constitutive comptera 37 membres. Les exécutifs des communes concernées désigneront un membre chacun, soit 9 membres au total. Il restera donc à élire 28 membres selon la répartition suivante:
 - Avry 2
 - Belfaux 2
 - Corminboeuf 2
 - Fribourg 9
 - Givisiez 2
 - Granges-Paccot 2
 - Marly 3
 - Matran 2
 - Villars-sur-Glâne 4
- L'élection du 26 novembre prochain s'apparente à une élection communale et les personnes d'origine étrangère ayant le droit de vote dans les communes concernées l'auront aussi dans le choix des membres de l'Assemblée constitutive. Des informations complémentaires seront transmises ultérieurement sur le déroulement du scrutin.